



BULLETIN MUNICIPAL

N°14 été 2017

Seysseles, Seysseles,

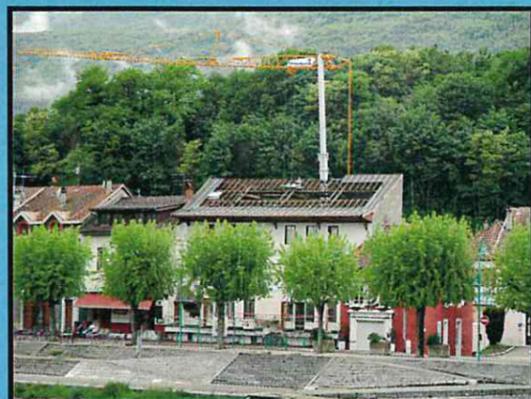
Vous avez pu constater que les travaux de l'Hôtel du Rhône ont débutés.

Faire renaître ce lieu emblématique de Seyssele rive droite, implique quelques désagréments.

Les photos ci-dessous vous démontrent l'importance des travaux engagés.

Tout sera très vite oublié quand cette enseigne ouvrira, nous l'espérons, au printemps 2018.

Le Maire



RAPPEL

Il est interdit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » (pelouses, feuilles, résidus de tonte...) sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent être portés en déchetterie.



Les cartons doivent être déposés en déchetterie.
Les containers sont réservés aux ordures ménagères.

**Horaires déchetterie : lundi 9h-12h ; mercredi 9h-12 et 14h-17h
Vendredi 14h-17h
Samedi 8h30-12h30 et 13h30-17h15**

INFORMATION



Les inscriptions sur les listes électorales peuvent s'effectuer tout au long de l'année. N'hésitez pas à vous informer auprès de l'accueil de votre

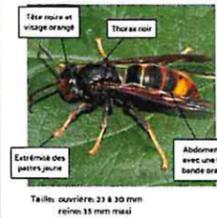


LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

FRELON EUROPEEN VESPA CRABRO



FRELON ASIATIQUE VESPA VELUTINA



Déclaration annuelle des ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration est obligatoire tous les ans dès la 1^{ère} colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies,
- la connaissance de l'évolution apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole.



Elle doit être réalisée chaque année, **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 01 : 04.74.25.09.91/ gds01@cmre.fr

FREDON : 04.74.45.56.56/ fgdon01@ma01.fr

Le petit journal estival

Mercredi 21 juin : fête de la musique sous la Grenette.

Samedi 24 juin : kermesse du sou des écoles de Seyssel Ain à la Maison de Pays.

Dimanche 2 juillet : 9^{ème} édition du Festi' Rhône.

A partir du 7 juillet : chaque vendredi soir rendez-vous sous la Grenette.

Dimanche 9 juillet : passage de la 9^{ème} étape du tour de France sur le pont à haubans.

Samedi 22 juillet : repas de l'amitié sur la place de la République.

Fête Nationale du 14 Juillet

Concours de boules au clos de Gérin.

Feux d'artifices tirés depuis l'esplanade à la tombée de la nuit suivi du bal populaire des Sapeurs Pompiers